

La police cantonale valaisanne communique

En application de l'article 3 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 1991 concernant les restrictions de circulation et de l'article 21 de la LALCR du 30 septembre 1987, la police cantonale, d'entente avec les communes concernées et le Service compétent du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement informe les usagers motorisés qu'en raison du **Tour de Romandie cycliste 2019**, la circulation sera interrompue temporairement pour les étapes Lucens – Aigle – Vionnaz – Torgon, selon les détails horaires ci-dessous:

Samedi 4 mai 2019:

Aigle – Vionnaz – Torgon de 16 h 15 à 18 h.

Vionnaz – Torgon, route fermée au trafic de 14 h à 19 h.

Dès le passage de la voiture-balai, la circulation sera tout de suite rétablie.

Les entreprises de transports publics prendront leurs dispositions.

Les usagers sont priés de se conformer strictement aux ordres des Services de sécurité et à la signalisation temporaire apposée lors de cette manifestation sportive.

Commandement de la police cantonale